



Centre Hospitalier
Jacques Cœur

145, Avenue François Mitterrand
18000 BOURGES
Tél : 02.48.48.49.12
Mail : cgt@ch-bourges.fr

Bourges, le 29/05/2020

**COMPTE-RENDU DU CTE (Comité Technique d'Établissement)
du 29/05/2020**

Encore une fois, le gouvernement verse de l'huile sur le feu avec un décret profondément injuste attribuant une prime à plusieurs vitesses : 500 € pour tout le monde et/ou 1.500 € pour seulement 40% de l'effectif du personnel.

Les primes, c'est toujours injuste.
C'est pourquoi, la CGT revendique sans cesse des revalorisations salariales.

Ce jour s'est tenu un CTE exceptionnel par rapport aux modalités d'attribution de cette prime.

La CGT s'est positionnée clairement : être égalitaire et donner 1.500 € à tout le monde. En effet, tous les services ont dû être réorganisés, tous les personnels ont été concernés et impactés.

La direction nous a demandé de participer à l'élaboration d'une liste de services et/ou de personnels (liste transmise à l'ARS) pouvant prétendre à l'attribution des 1.500€. La CGT s'est formellement opposée à prendre part à ce genre de décision et a déclaré qu'elle resterait sur sa position.

La décision finale incombe à la direction.

Nous avons proposé à la direction de faire une lettre commune pour revendiquer auprès du ministère et de l'ARS 1.500 € pour tous.

Cette proposition n'a pas été retenue.

La CGT va donc de son côté réclamer auprès du ministère, ARS, députés du Cher la modification de ce décret pour que chacun reçoive 1.500 €.

Pour réussir, il faut que tout le monde se mobilise.

**ALORS, VENEZ NOMBREUX
MARDI 2 JUIN à 14 HEURES
DEVANT L'HÔPITAL**

La CGT du CHB

